

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal : Séance du 5 Juin 2026
Délibération n°2026-01-06-33

Date de convocation : 1^{er} Juin 2026

Date d'affichage de la convocation : 1^{er} Juin 2026

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille vingt six

Le 5 Juin 2026 à 18h30

Le conseil municipal d'ACHERES

Dûment convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de M. Jérôme DUPUY

PRESENTS :

DUPUY Jérôme, GARNIER Marie-Agnès, BERTHIN Ghislain, ROLLAND Isabelle,
PINAULT Julie, JOUANIN Amandine, MAILLET Guillaume, DE SANDE Pauline,
LAUDET Bastien, BESLAY Benoît

Absent ayant donné pouvoir : GAGNEPAIN Maximilien donne pouvoir à MAILLET Guillaume

Absents non représentés :

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire de séance : LAUDET Bastien

OBJET : Convention de partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques du Cher

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention de partenariat entre la commune d'Achères et la Fédération des Œuvres Laïques du Cher dans le cadre du dispositif « Passerelles des Arts ».

Objet du partenariat.

Cette convention a pour objet l'organisation et la gestion d'une programmation de spectacles vivants à destination du jeune public.

Conditions financières.

Le montant de l'aide financière s'élève à 257 €, réglable en deux fois.

Le tarif des séances scolaires est fixé à 4 € par enfant inscrit.

Durée de la convention.

La convention est conclue pour une durée de trois années scolaires, reconduite tacitement sauf dénonciation avant le 1er avril de chaque année.

Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques du Cher
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

Fait à Achères, le 05 Juin 2026

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
M. Bastien LAUDET



Le Maire,
M. Jérôme DUPUY



Affiché et publié sous forme électronique sur le site internet de la commune le 10/06/2026